

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Coublevie (38500)

Premier tour

– le 12/03/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

Le plan vélo, en même temps que celui piéton, a été défini dans notre programme, et avons d'ors et déjà des pistes de réflexions, qui déboucheront rapidement sur de l'opérationnel. Il s'agira éventuellement de se faire accompagner par un bureau d'étude sur les aménagements complexes. Nous prévoyons la création d'un comité des mobilités.

Une enveloppe budgétaire est intégrée dans notre programme pour les aménagements.

Action n°2

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

La municipalité sortante a créé un Comité Piétons Cycles, que j'ai eu pu co-animer. Notre proposition est de poursuivre ce comité en l'étendant aux mobilités au sens large. Ce comité, outre quelques élus, sera principalement constitué de citoyens volontaires, représentants différents types de population, comme celui qui vient de s'achever. Il s'appuiera sur les conclusions du précédent comité, et poursuivra la réflexion. Il aura pour mission d'assurer le suivi des réalisations.

Action n°3

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageable à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

La communauté d'agglomération a initié un plan vélo, après la constitution de notre comité. Nous nous sommes rapprochés des techniciens pour que nos plans soient en cohérence et effectuer le travail ensemble sur notre commune. Nous poursuivrons cette étroite collaboration, pour que les connexions se fassent et que le réseau soit cohérent, et en phase avec les pratiques régulières et quotidiennes. Des aménagements lourds sont prévus.

Action n°4

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

Sur les aménagements lourds, nous comptons sur la communauté d'agglomération pour participer au financement, puisque ce seront des tronçons d'ordre communautaire. Pour les autres, nous comptons également demander des subventions d'autres dotations prévues.

Action n°5

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

Nous réfléchissons à la mise en place de tout ce qui sera nécessaire pour assurer la sécurité des personnes les plus vulnérables, à commencer par les piétons et les cyclistes.

Nous sommes prêts à vous aider à promouvoir cette possibilité.

Action n°6

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

Nos écoles sont déjà équipés de quelques équipements pour garer les vélos des enfants. Néanmoins, notre souhait est d'aller plus loin, en proposant des équipements sécurisés pour que les parents puissent laisser leur vélo à l'école, ou dans des parkings relais, pour ensuite se rendre à leur travail, en covoiturant par exemple, ou pour prendre un car.

Action n°7

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

Cette proposition que nous pourrions intégrer dans notre plan piétons/cycles.

Action n°8

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

Nous avons entamé les réflexions pour proposer et accompagner avec les enseignants pour la mise en place de ce programme. Nous améliorerons les équipements pour les jeunes (et moins jeunes) cyclistes dans les écoles.

Action n°9

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

Nous sommes plusieurs co-listiers à utiliser principalement le vélo dans nos déplacements quotidiens (travail, courses, réunions, etc). Nous poursuivrons bien évidemment, en incitant les autres à faire de mêmes.

Nous engagerons également des incitations auprès du personnel de la mairie.

Action n°10

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)

Nous utiliserons la police municipale pour verbaliser les comportements dangereux.

Commentaires généraux**Benoît Mischel (COUBLEVIE AUTREMENT)**

Nous sommes plusieurs colistiers pratiquant le vélotaf, et l'utilisation du vélo au quotidien (travail, courses, dépôt d'enfants, réunions, etc.). Notre volonté de développer les aménagements pour inciter et favoriser l'utilisation du cycle est extrêmement forte. Réduire l'usage de l'automobile en ville est un axe de développement majeur pour nous, pour favoriser la sécurité de tous, avoir une ville apaisée (moins de pollution, moins de bruit, moins de stress et d'énerverment, etc.).

Nous souhaitons faire entrer fortement notre commune dans la transition écologique. Favoriser l'usage du cycle fait partie intégrante de ce plan.